

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES ET CAMIONNETTES NEUVES DANS LA ZONE I-155

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018, du projet de règlement 1101-80 amendant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le **12 novembre 2018** à compter de 19 h, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de permettre l'entreposage de véhicules neufs dans la zone industrielle I-155 (Parc d'affaires Casavant).

Plus précisément, il s'agit d'ajouter la catégorie d'entreposage 1 à la liste des catégories autorisées dans ladite zone. À noter que la catégorie d'entreposage 1 se définit par : « Les automobiles et camionnettes neuves ou usagées mises en vente » au sens du règlement de zonage en vigueur.

L'objectif est de permettre uniquement l'entreposage d'automobiles et de camionnettes neuves qui ne peuvent être vendues sur place. À cet effet, une note particulière est ajoutée à ladite grille des usages et des normes.

Ce projet de règlement vise uniquement la zone industrielle I-155.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 29 octobre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate